



COMPTE-RENDU DU COMITÉ SYNDICAL DU SAMEDI 13 DÉCEMBRE 2014 SALLE DE LA SITELLE À SAINT-LAURENT-EN-GRANDVAUX

MEMBRES PRÉSENTS

- Monsieur Jean-Gabriel NAST, Président du Parc naturel régional du Haut-Jura
- Monsieur Claude CUBY, Délégué de la Communauté de communes Champagnole Porte du Haut-Jura
- Monsieur Roger BOICHUT, Communauté de communes La Grandvallièrè
- Monsieur Jacques VINCENT, Délégué de la Communauté de communes La Grandvallièrè
- Monsieur Bernard MAMET, Délégué de la Communauté de communes de la Station des Rousses Haut-Jura
- Monsieur Marcel PROST, Délégué suppléant de la Communauté de communes de la Station des Rousses Haut-Jura
- Monsieur Bernard REGARD, Délégué de la Communauté de communes de la Station des Rousses Haut-Jura
- Monsieur Pascal ARNOUX, Délégué de la Communauté de communes des Hauts du Doubs
- Madame Marie-Laure PONS-DONTAL, Déléguée de la Communauté de communes Mont d'Or et Deux Lacs
- Monsieur Gilles THOMASSET, Délégué de la Communauté de communes du Pays Bellegardien
- Monsieur Laurent PETIT, Délégué de la communauté de communes Arcade Haut-Jura
- Monsieur Jean-Gabriel ROBEZ-MASSON, Délégué de la communauté de communes Arcade Haut-Jura
- Madame Claudette THIERRY, Déléguée de la communauté de communes Arcade Haut-Jura
- Madame Nadia LAHU, Déléguée de la communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude
- Monsieur Michel COLOMB, Délégué suppléant de la communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude
- Monsieur Gérald HUSSON, Délégué de la communauté de communes Jura Sud
- Monsieur Yves POÈTE, Vice-Président du Parc naturel régional du Haut-Jura
- Monsieur Gérard GERBOD, Délégué de Bellefontaine
- Monsieur Sylvain BADEY, Délégué de Bois d'Amont
- Monsieur Pierre-Marie AUBERTEL, Délégué de Brey-et-Maison du Bois
- Monsieur Robert BONIN, Délégué de Chancia
- Monsieur Jean-Luc SAINTOT, Délégué suppléant de Chapelle-des-Bois
- Monsieur Jacques BAROUDEL, Délégué de Charchilla
- Monsieur Fabrice VEILLEFON, Délégué de Château-des-Prés
- Madame Karin BLONDEAU, Déléguée de Châtelblanc
- Monsieur Yvan AUGER, Délégué de Chaux-des-Prés
- Monsieur Bernard VUAILLAT, Vice-Président du Parc naturel régional du Haut-Jura
- Monsieur Philippe THIREAU, Délégué de Choux
- Monsieur Michel JERDELET, Délégué de Confort
- Monsieur Gérard AUGER, Délégué suppléant de Cuttura
- Monsieur Christophe DAVID-HENRIET, Délégué de Dortan
- Monsieur Ludovic SAILLARD, Délégué de Dortan
- Monsieur Christophe SCHNEITER, Délégué d'Entre-deux-Monts
- Monsieur Gilles MOREL, Délégué de Foncine-le-Bas
- Madame Annick PEREZ, Déléguée de Foncine-le-Haut

- Madame Maria VIONNET, Déléguée de Fort-du-Plasne
- Madame Sylvie CORAZZINI, Déléguée de Jeurre
- Monsieur Gilles BOURGEOIS, Délégué du Lac des Rouges Truites
- Monsieur Jean-Marc RUBAT DU MÉRAC, Délégué de Lajoux
- Madame Marie-Line VISTALLI, Déléguée de Lancrans
- Madame Cécile CHIQUET, Déléguée de Lavans-lès-Saint-Claude
- Monsieur Thierry VIDAILLET, Délégué de Lavans-lès-Saint-Claude
- Madame Françoise LIMACHER, Déléguée de Le Crouzet
- Monsieur Martial VALLET, Délégué de Le Frasnois
- Monsieur Patrick ABRAHAM, Délégué de Les Bouchoux
- Monsieur Jean-Luc FRAICHARD, Délégué de Les Crozets
- Monsieur Jean-Louis PERRARD, Délégué de Les Moussières
- Madame Silène LASSERRE, Déléguée de Les Planches-en-Montagne
- Monsieur Alain PONCET, Délégué de Les Pontets
- Monsieur Dominique CAPELLE, Délégué de Les Villedeu
- Monsieur Patrick FOURNIER, Délégué de Leschères
- Monsieur Jean-Charles DALLOZ, Délégué de Martigna
- Monsieur Michel REYNAUD, Délégué de Meussia
- Madame Denise COMOY, Déléguée de Mijoux
- Monsieur Gérard BONNET, Délégué de Morbier
- Madame Maryvonne CRETIN-MAITENAZ, Déléguée de Morbier
- Madame Mathilde LAMY, Déléguée de Morez
- Monsieur Albert LETOUBLON, Délégué de Mouthe
- Monsieur Laurent HUGHES-DIT-CILES, Délégué de Ponthoux
- Monsieur Benoît LABOURIER, Délégué de Prémanon
- Madame Laurianne SCHOFF, Déléguée suppléante de Prénovel
- Monsieur Jean-Paul VUILLAUME, Délégué de Remoray-Boujeons
- Monsieur Michel PARRAUD, Délégué de Rochejean
- Madame Isabelle BRASIER, Déléguée de Saint-Germain de Joux
- Madame Françoise VESPA, Vice-Présidente du Parc naturel régional du Haut-Jura
- Madame Nelly DURANDOT, Déléguée de Saint-Lupicin
- Madame Nicole MEYNIER, Déléguée de Saint-Lupicin
- Monsieur Vincent BOUVERET, Délégué de Saint-Pierre
- Monsieur Jean-Louis MICHARD, Délégué de Septmoncel
- Monsieur Alain RIGAUD, Délégué de Vaux-lès-Saint-Claude
- Monsieur Alain BLONDET, Délégué de Viry
- Monsieur Denis VUILLERMOZ, Vice-Président du Parc naturel régional du Haut-Jura
- Monsieur Jacques MERCIER, Vice-Président du Parc naturel régional du Haut-Jura
- Monsieur Denis JEUNET, Délégué du Conseil Général du Jura
- Monsieur Ésio PERATI, Vice-Président du Parc naturel régional du Haut-Jura
- Monsieur Jean-Daniel MAIRE, Délégué du Conseil Général du Jura
- Monsieur Gilbert BLONDEAU, Délégué du Conseil Général du Jura
- Madame Marianne DUBARE, Vice-Présidente du Parc naturel régional du Haut-Jura

MEMBRES EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR

- Monsieur Jean BURDEYRON à Monsieur Jean-Gabriel NAST
- Monsieur Marc BORNECK à Monsieur Denis VUILLERMOZ
- Madame Valérie DEPIERRE à Monsieur Yves POÈTE
- Madame Sylvie VERMEILLET à Madame Françoise VESPA
- Madame Yvette BRACHET à Monsieur Jacques MERCIER
- Monsieur Jean-Marc FOGNINI à Madame Marianne DUBARE
- Monsieur Jean-Paul LAURENSEN à Monsieur Michel JERDELET
- Monsieur Serge FONDRAZ à Monsieur Christophe DAVID-HENRIET
- Monsieur Jean-Marie SAILLARD à Monsieur Dominique CAPELLE
- Monsieur Raphaël PERRIN à Monsieur Denis JEUNET

- Monsieur Patrick VIVERGE à Monsieur Esio PERATI
- Monsieur Xavier RACLE à Monsieur Claude CUBY
- Madame Françoise DUCRET à Madame Marie-Line VISTALLI
- Monsieur Régis MALINVERNO à Monsieur Gérard GERBOD
- Monsieur Pascal COURTOIS à Monsieur Ludovic SAILLARD
- Monsieur Claude MORA à Monsieur Alain RIGAUD
- Monsieur Gilles GRANDPIERRE à Monsieur Gérald HUSSON
- Monsieur Pierre REBEIX à Monsieur Bernard VUAILLAT
- Monsieur Denis POIX-DAUDE à Monsieur Jean-Paul VUILLAUME
- Monsieur Jean-Yves COMBY à Monsieur Patrick FOURNIER
- Monsieur Daniel PASQUIER à Monsieur Pierre-Marie AUBERTEL
- Madame Odette SERVIGNAT à Monsieur Robert BONNIN
- Monsieur Michel BLASER à Monsieur Jean-Charles DALLOZ
- Monsieur Robert PERRIN à Monsieur Alain BLONDET
- Monsieur Jean-Claude DENISET à Monsieur Christophe SCHNEITER
- Madame Véronique REYGROBELLET à Monsieur Gilles THOMASSET

PERSONNALITÉS PRÉSENTES

- Monsieur Michel LENZI, CESER Franche-Comté
- Monsieur Walter BILLIG, CESER Franche-Comté
- Monsieur Bruno RAGOT, Maire de Châtelneuf
- Monsieur Laurent TESSIER, Directeur Régional de l'Agence de l'Eau RMC
- Monsieur Laurent GIVERNAUD, Délégué suppléant du Lac des Rouges Truites
- Madame Magali ROIDOR, Déléguée suppléante de Saint-Laurent-en-Grandvaux
- Monsieur Arnaud THÉVENIER, Chambre d'Agriculture du Jura

PERSONNALITÉS EXCUSÉES

- Monsieur Stéphane FRATACCI, Préfet de la Région Franche-Comté
- Monsieur Laurent TOUVET, Préfet de l'Ain
- Monsieur Jacques QUASTANA, Préfet du Jura
- Monsieur Thierry DELORME, Commissaire de massif du Jura
- Monsieur Bruno CHARLOT, Sous-Préfet de Pontarlier
- Monsieur Joël BOURGEOT, Sous-Préfet de Saint-Claude
- Monsieur Stéphane DONNOT, Sous-Préfet de Gex
- Madame Éléodie SCHES, Sous-Préfète de Nantua
- Monsieur Gérard BAILLY, Sénateur du Jura
- Monsieur Gilbert BARBIER, Sénateur du Jura
- Madame Marie-Christine DALLOZ, Député du Jura
- Monsieur Jean-Marie SERMIER, Député du Jura
- Monsieur Jacques PÉLISSARD, Député du Jura
- Madame Annie GENEVARD, Députée du Doubs
- Madame Marie-Guite DUFAY, Présidente de la Région Franche-Comté représentée par Monsieur Denis VUILLERMOZ, Vice-Président du Parc
- Madame Yvette BRACHET, Déléguée de la Région Rhône-Alpes
- Monsieur Édouard SIMONIAN, Conseiller Régional, Conseiller délégué au PNR
- Madame Valérie DEPIERRE, Déléguée de la Région Franche-Comté
- Madame Sylvie VERMEILLET, Déléguée de la Région Franche-Comté
- Monsieur Marc BORNECK, Délégué de la Région Franche-Comté
- Monsieur Christophe PERNY, Président du Conseil Général du Jura
- Monsieur Rachel MAZUIR, Président du Conseil Général de l'Ain
- Monsieur Jean-Marc FOGNINI, Délégué du Conseil Général de l'Ain et Président d'Ain tourisme
- Monsieur Jean-Paul LAURENSON, Délégué du Conseil Général de l'Ain
- Monsieur Serge FONDRAZ, Vice-Président du Parc & délégué du Conseil Général de l'Ain
- Monsieur Guy LARMANJAT, Conseiller Général de l'Ain

- Monsieur Jean BURDEYRON, Délégué du Conseil Général du Jura
- Monsieur Patrick VIVERGE, Délégué du Conseil Général du Jura
- Monsieur Jean-Marie SAILLARD, Délégué du Conseil Général du Doubs
- Monsieur PERLUSON, DRAAF Rhône-Alpes
- Monsieur Paul-André MESTRE, DRAAF Franche-Comté
- Monsieur Patrice DU BOULET, DIRECCTE Franche-Comté
- Madame Élisabeth LEMAIRE, DREAL de Franche Comté, Service Biodiversité, Eau, Paysages, Département Nature, Paysages, Territoires
- Monsieur Bertrand SPECK, Directeur Général des Services du Jura
- Monsieur Sébastien HOUTEMENT, Conseil Général du Doubs
- Monsieur Franck COURTOIS, Directeur du Service Environnement, Conseil Général de l'Ain
- Monsieur Dominique CHALUMEAUX, Président Chambre d'Agriculture du Jura
- Monsieur Norbert MAIRE, Président Comité départemental du Tourisme du Jura
- Monsieur Eric DURUZ, Directeur ADAEV représenté par Monsieur Bertrand MEYLAN, Président du Parc naturel régional du Jura Vaudois
- Monsieur JANEX, Directeur CRPF Franche-Comté
- Monsieur Simon PAUVERT, Réserve Naturelle Nationale de la Haute Chaîne du Jura
- Madame Linda NOURRY, Responsable de l'Unité Territoriale Santé Environnement du Jura, Département santé-environnement / Direction Veille/sécurité sanitaire et environnementale - ARS de Franche-Comté
- + tous les délégués et Maires membres du Comité Syndical excusés ou ayant donné pouvoir

ACCUEIL DE MADAME VESPA, MAIRE DE SAINT-LAURENT-EN-GRANDVAUX

À 9h45, M. Nast déclare la séance ouverte et donne la parole à M^{me} Vespa, Maire de Saint-Laurent-en-Grandvaux.

Elle souhaite tout d'abord la bienvenue à l'ensemble des membres présents. Pour la première fois, la commune a le plaisir d'accueillir le Comité Syndical du Parc dans sa nouvelle salle polyvalente. À l'origine, cette salle fût construite en 1947 à l'initiative d'un prêtre dont l'objectif était de ne pas laisser la « jeunesse » du Grandvaux sans occupation. Six années furent nécessaires à sa construction. Aussi, la commune de Saint-Laurent-en-Grandvaux a souhaité dans le cadre de son projet de réhabilitation donner un axe culturel à cette Salle de la Sitelle. Puis, elle rappelle à cette occasion que ce projet a largement bénéficié de crédits mobilisés dans le cadre du Contrat de Pays. Sur un coût total de projet de 860 000 € HT, la part résiduelle à la charge de la commune s'est élevée à 250 000 €.

Elle procède ensuite à une brève présentation de sa commune.

Saint-Laurent-en-Grandvaux, commune jurassienne d'environ 1900 habitants, s'étend sur 1900 hectares dont 900 de forêts composées essentiellement de résineux. La commune se situe à la croisée de plusieurs routes (départementales et nationale) et constitue une des portes d'entrée du Haut-Jura.

À l'occasion de cette présentation, M^{me} Vespa souhaite rappeler l'engagement fort de la commune sur un certain nombre de projets :

- la réhabilitation du centre-ville de Saint-Laurent-en-Grandvaux : création d'espaces piétons ainsi que de zones de déplacements à mobilité douce ;
- renforcement du Pôle Enfant : présence sur la commune de deux écoles (primaire et secondaire), d'une structure d'accueil et de loisirs. Le projet de crèche est quant à lui en phase de finalisation (15 places). La commune, dans le cadre de ce projet, a souhaité valoriser l'utilisation du bois local et a pu dans ce cadre bénéficier des crédits européens via le programme Leader.

Enfin, et de manière plus générale, elle souhaite insister sur le fait que la commune de Saint-Laurent-en-Grandvaux s'est résolument engagée, et ce depuis quelques années maintenant, dans une politique ambitieuse de réduction des consommations énergétiques.

À l'issue de cette présentation, Madame le Maire souhaite une bonne réunion de travail à tous les délégués.

1 – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU COMITÉ SYNDICAL DU 15 NOVEMBRE 2014

En l'absence de remarque, le Comité Syndical approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 15 novembre 2014.

2 – PROGRAMMATION 2015

En préambule, M. Nast rappelle au Comité Syndical la méthodologie d'élaboration de la Programmation. Aussi, dans ce contexte budgétaire général de plus en plus contraint, il tient à remercier l'ensemble des financeurs pour les efforts consentis. Il insiste également sur la nécessité pour le Parc de réduire la durée de réalisation de ses actions pour la porter à deux ans maximum.

Une fois ces éléments de contexte rappelés, M. Prost prend la parole. Il rappelle que l'ensemble des fiches-actions de la Programmation 2015 sont accessibles sur le site internet du Parc dans la boîte à outils du délégué (<http://www.parc-haut-jura.fr>). De même, la programmation présentée ce jour en Comité Syndical ne constitue pas l'unique Plan d'Action du Parc. Le Parc intervient sur le territoire par le biais d'autres politiques et dispositifs et qui feront l'objet d'autres présentations en Comité Syndical. Il tient enfin à souligner l'engagement financier de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse aux côtés du Parc pour les actions de restauration de la continuité écologique sur les bassins versants de la Bienne et de l'Orbe, de la Valserine et la Semine, de la Saine et de la Lemme ainsi que pour la mise en œuvre du Contrat de rivière Sauvage de la Valserine.

Sur ces précisions, MM. Prost et Mareschal et M^{me} Vincent se livrent à une présentation croisée de la Programmation 2015. Celle-ci, articulée autour de trois vocations, s'appuie sur la mise en œuvre de la Charte du Parc.

À l'issue de cette présentation, M. Mamet intervient. Il est important, dans le cadre du projet co-voiturage, de travailler en concertation avec les Communautés de communes. Il rappelle à cette occasion qu'une réflexion sur le sujet a été menée à l'échelle de la Station des Rousses. Il faut s'assurer de la cohérence et de la complémentarité des deux démarches.

M. Prost confirme que sur le sujet un travail étroit de concertation a été mené avec la Communauté de Communes de la Station des Rousses.

M. Nast souhaite revenir sur la problématique des rivières. Il est important selon lui de réaliser un effort pédagogique auprès des citoyens sur le sujet. La garantie d'un « risque zéro » contre les inondations n'existe pas. Le Parc contribue certes à mettre en place les conditions d'une meilleure gestion des cours d'eau et des zones humides, laquelle gestion participe effectivement à réduire les risques (ou au moins les occurrences) à travers un meilleur fonctionnement des masses d'eau. Pour autant, dans le cadre d'épisode d'inondation de grande importance (conditions particulières d'enneigement, de sol gelé, de pluie importante...), les bas quartiers de Saint-Claude ou de Morez, la basse vallée de la Bienne (...) restent extrêmement vulnérables.

M. Perati se félicite du partenariat engagé entre le Parc et l'Agence de l'Eau sur cette question. Le Conseil Général du Jura s'est également pleinement emparé de la problématique. Aussi, la préservation de la qualité des eaux des lacs d'altitude requiert aujourd'hui toute la vigilance du Département du Jura. Enfin, il souhaite saluer les services du Parc pour la qualité de leur travail.

L'ensemble des remarques ayant été formulées, le Comité Syndical approuve à l'unanimité le projet de Programmation 2015.

3 – PLAN D’ACTIONS DU PLAN CLIMAT ÉNERGIE TERRITORIAL

M^{me} Zakin présente au Comité Syndical le contexte dans lequel s’inscrit l’élaboration du plan d’actions du Plan Climat Énergie Territorial du Haut-Jura. Ce plan d’actions, rédigé sous forme de fiches-actions, vient clore la démarche d’élaboration et répond aux attentes des Régions et de l’ADEME.

Une fois les éléments de cadrage présentés, elle détaille l’ensemble des orientations proposées dans le cadre du plan d’actions.

À l’issue de cette présentation, elle est interpellée par un délégué de l’assistance sur la question de l’éolien. Pourquoi n’apparaît-il pas dans le plan d’actions ?

En réponse, M^{me} Zakin confirme qu’il s’agit là d’un sujet difficile à appréhender. L’articulation entre l’enjeu énergétique et les enjeux environnementaux et paysagers n’est pas aisée. Dans l’Ain, aucun territoire d’implantation potentielle n’a été identifié dans le schéma régional éolien. En Franche-Comté, un certain nombre de zones d’exclusion ont pour leur part été délimitées dans ce même schéma. Aussi, le potentiel éolien du territoire du Parc semble, somme toute, relativement limité.

M. Perati souhaite revenir sur le photovoltaïque. Les investissements réalisés par le collège de Saint-Laurent-en-Grandvaux avec le concours du Conseil Général du Jura devraient être amortis d’ici 9 ans. Le retour sur investissement est de ce point de vue très intéressant.

En marge de la discussion, M. Nast revient sur la problématique du gaz de schiste. Il rappelle à cette occasion que le Parc a voté une motion contre l’exploration et l’exploitation du gaz de schiste. Temporairement, la problématique semble aujourd’hui s’éloigner et ce, grâce à la chute du coût du baril de pétrole. Mais il ne s’agit là que d’un effet d’aubaine conjoncturel. Il est important de ne pas baisser la garde sur le sujet. Il invite l’assistance à rester mobilisée aujourd’hui, même si la pression est moindre.

M. Mercier revient sur le plan d’actions proposé. Il tient à remercier M^{me} Zakin pour la qualité du travail réalisé. Il s’agit pour lui d’un programme difficile à gérer, ce dernier impliquant des changements de comportements à la fois individuels et sociétaux. Le Parc constitue en ce sens un formidable laboratoire d’expérimentation.

M. Nast corrobore les propos de M. Mercier. Il ajoute que les conditions météorologiques enregistrées ces derniers mois ne contribuent qu’à renforcer la problématique climatique identifiée dans le PCET du Haut-Jura.

Sur cette remarque et après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide de se prononcer favorablement sur la proposition de plan d’actions PCET.

4 – RÉGIES : CLÔTURE ET MODIFICATION

Sur présentation de la note et après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide de procéder à la clôture de la régie d’avance (règlement des approvisionnements en carburant des véhicules de service du Parc) à compter du 31 décembre 2014. Il entérine également les changements de régisseurs de recettes proposés dans le rapport préparatoire et ce, à compter du 1^{er} janvier 2015.

Avant de passer au dernier point de l’ordre du jour, M. Nast souhaite faire une double annonce. Il informe le Comité Syndical du départ de M. Petitjean, actuel Directeur du Parc à l’échéance du 31 décembre 2014. M. Nast tient à cet égard à le remercier pour le travail effectué pendant ces trois dernières années. M. Guislain, actuel Chargé de mission SCOT / Urbanisme au Parc prendra la Direction du Parc au 1^{er} janvier 2015.

Sur cette information, M. Nast donne la parole à M. Petitjean.

M. Petitjean précise que les trois années passées au sein du Parc naturel régional du Haut-Jura ont constitué une expérience, certes parfois difficile, mais très enrichissante. Les Parcs, souvent perçus comme des OVNI dans le concert des collectivités sont l'objet de nombreux fantasmes. Or, il s'agit là d'une structure où le travail effectué est d'une part très important mais également de grande qualité. Il tient à cet égard à remercier l'équipe et les élus pour l'ensemble du travail effectué. Un effort en matière de communication sera nécessairement à produire dans les prochaines années. Il faut selon lui surfer sur la dynamique insufflée par la Journée des Délégués.

M. Guislain renvoie quant à lui les délégués aux prochains Comités Syndicaux où un certain nombre d'enjeux d'avenir et des positionnements importants à valider seront abordés.

5 – CONTRAT D'ENGAGEMENT 2014-2018 ENTRE LE PARC ET L'AGENCE DE L'EAU RHONE-MEDITERRANEE-CORSE (RMC) POUR LES BASSINS VERSANTS FRANC-COMTOIS DU PARC

En préambule, M. Nast informe le Comité Syndical du contexte dans lequel s'inscrit le contrat d'engagement 2014-2018 entre le Parc et l'Agence de l'Eau RMC-Agence de Besançon pour les bassins versants franc-comtois du Parc (Bienne-Orbe, Saine et Lemme). Pour information, un contrat similaire, d'ampleur moindre mais non moins ambitieux, sera signé courant 2015 avec l'Agence de l'Eau RMC – Agence de Lyon.

En outre, il rappelle que depuis la mise en œuvre du Contrat de rivière Bienne-Orbe et désormais dans le cadre de sa Charte, le Parc du Haut-Jura assure la gestion des cours d'eau et zones humides des bassins versants de la Bienne et de l'Orbe, de la Saine et de la Lemme ainsi que de la Valserine et la Semine. Gestion rendue possible notamment grâce à la solidarité financière des communes. M. Nast note que cette antériorité permet aujourd'hui au Parc d'aborder plus sereinement le transfert de compétences imposé par la loi GEMAPI. Des discussions sont actuellement en cours avec les Communautés de communes du territoire pour déléguer la compétence « Eau » au Parc ; le travail se poursuivra en 2015.

L'année 2014 fût pour sa part marquée par plusieurs temps forts :

- la labellisation de la Valserine au titre de Rivières Sauvages (1^{ère} rivière de France labellisée). Rien n'aurait été possible sans l'implication à la fois de l'Agence de l'Eau RMC mais aussi du Conseil Général de l'Ain et des acteurs locaux (communes, communautés de communes, pêcheurs...);
- la finalisation de la deuxième phase de travaux sur le Grandvaux. Le PNR Haut-Jura est désormais identifié comme l'un des référents nationaux en matière de renaturation des cours d'eau. Dans le cadre de ces travaux, il est important de rappeler que le Parc a bénéficié d'un important appui financier de la fondation EDF ;
- la validation du programme LIFE – Tourbières du Jura piloté par le CEN. Il s'agit là d'un programme ambitieux, le plus important jamais porté en France et en Europe en matière de rénovation de tourbières ;
- la signature avec l'Agence de l'Eau d'un programme pluriannuel de restauration de la continuité écologique des cours d'eau et zones humides attenantes.

Au vu de ces différents éléments, M. Nast tient à remercier l'Agence de l'Eau pour la qualité du partenariat mené sur de nombreux projets, depuis plus de 20 ans, avec le Parc du Haut-Jura. Il rappelle à cette occasion que l'Agence de l'Eau constitue l'un des plus importants financeurs du Parc, alors même que cette dernière ne dispose pas de droit de vote au sein des instances décisionnelles du Syndicat Mixte. Il précise également que le programme pluriannuel de restauration des cours d'eau et zones humides validé avec l'Agence de l'Eau permet au Parc de disposer de taux de financement bonifiés sur les 4 ans à venir. En corollaire, il rappelle qu'il est important pour le Parc de tenir ses engagements qui sont, en l'espèce, très ambitieux. Pour ce faire, il peut s'appuyer sur une équipe de trois personnes : MM. Bertrand Devillers, Aimé Ecoiffier et Pierre Durllet. Il précise également que les deux premiers postes sont aujourd'hui largement financés par l'Agence de l'Eau.

Enfin, M. Nast tient à rappeler que le Parc est également largement accompagné par d'autres collectivités dans la gestion de cette problématique. Le Conseil Général du Jura, le Conseil général de l'Ain (pour la Valserine-Semine), de même que la Région Franche-Comté, sont très impliqués sur le sujet. Ainsi, les perspectives politiques et techniques semblent aujourd'hui très favorables.

Une fois ce propos introductif terminé, M. Nast passe la parole à M. Laurent Tessier, Directeur Régional de l'Agence de l'Eau de Besançon.

M. Tessier rappelle à l'assistance que l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse est un établissement public d'État qui a vocation à accompagner les collectivités locales, les individuels, les agriculteurs... dans un objectif d'amélioration de la qualité de l'eau. Pour ce faire, il est important pour l'Agence de nouer des alliances fortes avec l'ensemble des acteurs de la politique de l'eau. Ces alliances doivent reposer sur le triptyque suivant : un engagement politique fort, des compétences techniques et une capacité réelle à faire émerger des projets. Le Parc du Haut-Jura remplit à cet égard toutes les conditions requises.

Les objectifs fixés sur la période 2016-2021 sont aujourd'hui en cours de redéfinition. Aussi, les points qui semblent se dégager sont les suivants :

- à l'échelle macro, la problématique de la ressource en eau est identifiée comme essentielle pour l'alimentation en eau potable. Il s'agit d'engager sur cette question une responsabilité collective vis-à-vis des générations futures ;
- la maîtrise des pollutions. Là encore, il s'agit d'une responsabilité partagée. Les phytosanitaires constitue le premier facteur de déclassement de la qualité des eaux,
- la gestion durable du patrimoine public en matière d'eau et d'assainissement. Il est important de préserver ce capital dans les années à venir, d'autant plus que celui-ci a tendance à se dégrader largement, surtout dans les communes rurales.

M. Tessier profite de l'occasion pour indiquer à l'assistance qu'un appel à projets va prochainement être lancé par l'Agence de l'Eau sur la thématique des économies d'eau dans les réseaux d'eau potable. Des taux de subvention exceptionnels seront alors dégagés.

M. Mamet souhaite connaître le taux de rendement envisagé dans le cadre de cet appel à projets.

M. Tessier apporte les éléments de réponse suivants :

- 85% pour les communes urbaines ;
- entre 65% et 80% pour les communes rurales. Le taux sera indexé sur l'indice linéaire de pertes.

M. Tessier rappelle également que les communes, à l'échéance du 31 décembre 2015, devront démontrer un taux de rendement supérieur au seuil. Celles qui ne le pourraient pas, seraient contraintes de réaliser un schéma de réhabilitation de leur réseau.

Enfin, M. Tessier tient à remercier le Parc du Haut-Jura pour son engagement et la signature du contrat pluriannuel d'investissements. Il s'agit là d'un programme d'actions ambitieux bénéficiant de contreparties financières exceptionnelles (taux de subvention bonifiés). Il se félicite pleinement du partenariat noué entre les deux structures.

M. Abraham, délégué de la commune des Bouchoux, souhaite connaître le nom du référent « Assainissement, eau potable » au sein du Parc.

M^{me} Vincent précise que le Parc ne dispose pas de la compétence « Assainissement ». Aussi, aucun des techniciens du Parc n'est affecté au suivi de cette thématique. Pour autant, le Parc accompagne les collectivités et les entreprises sur le sujet dans le cadre du programme « Opération collective ». M. Devillers est le technicien en charge de ce suivi.

M. Perati rappelle que le Conseil Général du Jura est également pleinement engagé dans l'ensemble des problématiques évoquées ci-dessus. Un accord-cadre a été signé avec l'Agence de l'Eau sur ces thématiques. Le Département du Jura peut également s'appuyer sur une importante équipe technique.

M^{me} Vespa insiste sur la nécessité pour les élus locaux de travailler à l'amélioration de la qualité d'épuration de leurs stations.

M. Mercier considère qu'il est important de ne pas opposer les usages de l'eau. L'Allemagne a fait le choix il y a quelques années déjà de s'engager dans une grande politique de l'eau en amorçant un réel changement d'optique. L'Allemagne a, à cette occasion, réussi à convaincre les agriculteurs de changer leurs pratiques. Certes, ce fût long (une vingtaine d'années) mais le pays récolte aujourd'hui le fruit de ses efforts : 1^{er} exportateur bio, destination touristique majeure... Selon M. Mercier, une opportunité est à saisir.

En réaction aux propos de M. Mercier, M. Letoublon intervient. Il précise que l'agriculture biologique ne constitue pas le facteur exclusif à une pratique agricole vertueuse et respectueuse de l'environnement. On peut ne pas faire du « bio » et respecter l'environnement !

M. Mercier en convient.

M. Nast et M. Tessier procèdent à la signature du contrat de partenariat.

6 – FILM SUR LES TRAVAUX DE REMÉANDREMENT DE LA LEMME

En préambule à la projection du film, M. Durllet rappelle le contexte dans lequel se sont inscrits les travaux de reméandrement de la Lemme engagés il y a 5 ans et qui font aujourd'hui du secteur, une réelle référence nationale.

7 – QUESTIONS DIVERSES

À 12h30, en l'absence de questions diverses, M. Nast clôt la séance. M^{me} Vespa invite l'assemblée à prendre le Verre de l'amitié.